

PROTCOLE SANITAIRE

« Au regard de la situation sanitaire, les équipes du Comité Régional de danse des Pays de la Loire et du Palais des congrès Atlantia appliquent les consignes gouvernementales, préfectorales et municipales en vigueur.

Pour accéder à l'évènement, un Pass sanitaire* valide et une pièce d'identité seront obligatoires et devront être présentés à l'entrée (à partir de 11 ans).

Le Pass sanitaire est valide si vous remplissez l'une de ces 3 conditions :

- Certificat de vaccination (schéma complet) ;

OU

- Preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures (les auto-tests ne sont pas valables) ;

OU

- Certificat de rétablissement de la Covid-19.

Ce dernier peut être présenté sous format numérique (via l'application TousAntiCovid) ou format papier.

Le protocole sanitaire suivant sera appliqué en intérieur (sous réserve de modification en fonction des directives gouvernementales) :

- Respect des sens de circulation ;
- Distanciation sociale dans les lieux de rassemblement ;
- Port du masque hors des lieux de pratique de la danse ;
- Désinfection des mains dans l'entrée de chaque salle : gel hydroalcoolique à disposition
-

Manifestations extérieures :

Port du masque non obligatoire mais recommandé ;

Désinfection des mains : gel hydroalcoolique à disposition

La lutte contre l'épidémie COVID-19 est basée sur le civisme de tous !

Plus d'informations sur le Pass sanitaire : [PASS SANITAIRE](#)

* Consigne gouvernementale à compter du 9 juin 2021, s'appliquant aux rassemblements de plus de 1000 personnes. »